

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 935

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi

ARTICLE 6

À la seconde phrase de l’alinéa 27, substituer aux mots :

« chacune d’entre elles »

les mots :

« les parties ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel